



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	12	5

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 17 mai 2019

**OBJET : 16-8 - OPERATION «
HÔTEL STARS » - CHEMIN DE
VALBOSQUET - ATTRIBUTION D'UNE
SUBVENTION FONCIERE POUR LA
RESTRUCTURATION D'UN HOTEL
EN PENSION DE FAMILLE DE
23 LOGEMENTS - CONVENTION
AVEC SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT -
AUTORISATION DE SIGNATURE**

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

169049

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 24 MAI 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 27 MAI 2019

Par délégation du Maire,
L'Attachée territoriale,



S. MIGLIORE

Le vendredi 17 mai 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 10/05/19, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Alain CHAUSSARD, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, Mme Cléa PUGNAIRE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Vanessa LELLOUCHE, M. Tanguy CORNEC, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Serge AMAR à M. Yves DAHAN
M. Eric DUPLAY à M. Patrice COLOMB
Mme Marina LONVIS à Mme Angèle MURATORI
M. André-Luc SEITHER à M. Jacques GENTE
Mme Martine SAVALLI à M. Jean LEONETTI
M. Gérald LACOSTE à Mme Nathalie DEPETRIS
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP à M. Eric PAUGET
M. Matthieu GILLI à M. Patrick DULBECCO
Mme Alexia MISSANA à M. Audouin RAMBAUD
Mme Agnès GAILLOT à Mme Marguerite BLAZY
M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC

Absents : M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, Mme Marine VALLEE, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme LELLOUCHE Vanessa, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

16-8 - OPERATION « HÔTEL STARS » - CHEMIN DE VALBOSQUET - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE POUR LA RESTRUCTURATION D'UN HOTEL EN PENSION DE FAMILLE DE 23 LOGEMENTS - CONVENTION AVEC SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La Société Sophia Antipolis Habitat (SAH) conduit une opération intitulée « *Hôtel Stars* » située au 905 chemin de Valbosquet, en vue de réaliser une pension de famille de 23 logements par la restructuration d'un hôtel existant.

I- PRESENTATION DU PROGRAMME :

Description du projet immobilier

Le programme porte sur l'achat du bien par la SAH et la transformation de l'hôtel en pension de famille, qui sera composée de 23 logements autonomes PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration).

Par l'intermédiaire de ce programme, Sophia Antipolis Habitat souhaite s'inscrire au côté de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé pour la mise en œuvre de la politique du Logement d'abord.

La Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis a accordé le 07 janvier 2019 un agrément et une subvention de l'Etat de 475.640,00 € pour cette opération. La livraison de ces logements est prévue à la mi- 2020.

Profil Environnemental du programme

Le niveau de performance énergétique du bâtiment visera la démarche Bâtiments Durables Méditerranéens (BDM).

Description du programme

Le programme porte sur la création d'une pension de famille d'une surface habitable totale de 838,09 m², comprenant 23 logements (T1') PLAI d'une surface moyenne d'environ 23 m² et de locaux collectifs comprenant notamment deux salles d'activités.

II - FINANCEMENT DU PROGRAMME

Prix de revient prévisionnel

Le coût global de l'opération est évalué à 2.600.104,40 euros se décomposant ainsi :

DEPENSES	TOTAL	Répartition
Charges foncières	1.435.610,00 €	55,21 %
Honoraires	164.066,10 €	6,31 %
Travaux	1.000.428,30 €	38,48 %
TOTAL TTC	2.600.104,40 €	100 %

16-8 - OPERATION « HÔTEL STARS » - CHEMIN DE VALBOSQUET - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE POUR LA RESTRUCTURATION D'UN HOTEL EN PENSION DE FAMILLE DE 23 LOGEMENTS - CONVENTION AVEC SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

Financement de l'opération

Un plan de financement a été arrêté comme suit, qui trouve son équilibre dans la mesure où la Commune accordera une subvention de 330.000 € à ce programme :

RECETTES	TOTAL	Répartition
Subvention ETAT	475.640,00 €	18,29 %
Subvention CASA	345.000,00 €	13,27 %
Ville d'Antibes	330.000,00 €	12,69 %
CRET	454.000,00 €	17,46 %
Prêt foncier 50 ans	348.413,00 €	13,40 %
Prêt travaux 40 ans	317.051,40 €	12,19 %
Fonds propres	330.000,00 €	12,69 %
TOTAL TTC	2.600.104,40 €	100,00 %

Il est précisé que cette somme sera déductible du prélèvement effectué au titre de l'article 302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation. Cette déduction interviendra au titre de l'année qui suit la prise en compte de cette opération dans l'inventaire du parc social effectué au titre de l'article 55 de la loi SRU.

Cette subvention sera versée selon les modalités suivantes :

- un acompte de 50% sur présentation de l'ordre de service ordonnant l'exécution des travaux, soit 165.000 € ;
- le solde, correspondant aux 50% restants, sur présentation du plan de financement définitif de l'opération et du décompte général définitif de l'opération, soit 165.000 €.

S'agissant d'une résidence sociale, il ne peut y avoir de réservation en contrepartie de ce financement complémentaire, comme tel est le cas dans les programmes « classiques » de logement social.

L'attribution de ces logements PLAI sera régie par l'intermédiaire d'un projet social agréé par les services de l'Etat et mis en œuvre par l'association API Provence à qui la gestion de la résidence sociale sera confiée.

Les crédits nécessaires, soit 330 000,00 € (TROIS CENT TRENTE MILLE EUROS), seront inscrits au budget primitif des exercices 2019 et 2020.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

✓ **À l'unanimité,**

16-8 - OPERATION « HÔTEL STARS » - CHEMIN DE VALBOSQUET - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE POUR LA RESTRUCTURATION D'UN HOTEL EN PENSION DE FAMILLE DE 23 LOGEMENTS - CONVENTION AVEC SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec et SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT portant sur l'attribution d'une subvention foncière pour la réalisation d'une pension de famille de 23 logements, intitulée « Hôtel Stars » et située 905 chemin de Valbosquet ;

- **ATTRIBUE** une subvention foncière au profit de la SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT d'un montant de 330.000 € dont les crédits seront inscrits :

- sur le budget 2019 pour la somme de 165.000 € ;
- sur le budget 2020, pour la somme de 165.000 € ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application « Télérecours » accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.1690/19 - OPERATION ' HÔTEL STARS ' - CHEMIN DE VALBOSQUET - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE POUR LA RESTRUCTURATION D'UN HOTEL EN PENSION DE FAMILLE DE 23 LOGEMENTS - CONVENTION AVEC SOPHIA ANTIPOLIS HABITAT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de transmission de l'acte : 28/05/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 28/05/2019

Numéro de l'acte : lmc1730019 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20190517-lmc1730019-DE

Date de décision : 17/05/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions